



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT D'UTILISATION
D'ASSISTANCE ET DE MAINTENANCE DES
PROGICIELS CIRIL : CIVIL NET FINANCES,
CIVIL NET ELECTIONS ET CITYWEB**

**DÉCISION N° DM-20-004
EN DATE DU 10 JANVIER 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° 4931 en date du 14 novembre 2017, portant délégation de fonction à Monsieur Gilles PANNETIER, 5^{ème} adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer l'utilisation, la maintenance et l'assistance des progiciels CIRIL : Civil Net Finances, Civil Net Elections et Cityweb ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société CIRIL de signer un contrat d'utilisation, d'assistance et de maintenance des progiciels CIRIL : Civil Net Finances, Civil Net Elections et Cityweb ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société CIRIL – 49 avenue Albert Einstein BP 12074 - 69603 VILLEURBANNE, représentée par son Président Directeur Général Monsieur GRIVEL Rémi, un contrat d'utilisation, d'assistance et de maintenance des progiciels CIRIL : Civil Net Finances, Civil Net Elections et Cityweb;. La validité du contrat est à compter du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020. Le contrat est reconductible de manière tacite 3 fois par période de un an, pour se terminer le 31 décembre 2023.

Le montant annuel de ce contrat s'élève à 21 518 euros HT (vingt et un mille cinq cent dix-huit euros)

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé de l'administration
municipale, des ressources humaines, des
nouvelles technologies et des affaires patriotiques,

Signé

Gilles PANNETIER

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20200110-lmc1H7057H1-AR
Date de réception en Préfecture : 10/01/2020
Date de Publication : 10/01/2020